

par le mariage. De ce Nous avons dressé
publiquement le présent acte en présence des
sieurs: Jean Baptiste Mathiron, âgé de
cinquante un ans, ami de l'époux; Hippolyte
Joly, âgé de vingt six ans, frère de l'épouse.
Paul Remond, âgé de vingt six ans, beau
frère de l'épouse, ces trois premiers témoins
jardiniers, domiciliés aux Granges d'Auxonne
et Louis Berger, âgé de cinquante trois ans
charbonnier, domicilié aux Vites Granges d'Auxonne
oncle maternel de l'épouse. Et ont les époux
le père de l'épouse et les témoins signé avec
Nous le présent acte après leur en avoir donné
lecture, la mère de l'époux ayant déclaré ne
savoir signer de ce requise.

Chenevoy — Eugène
Chenevoy — Eugène
Joly Mathiron
Joly Remond
Berger

Gaillard

17 = 6.



Naissance
de
Marie à Malakoff
le 17-9-49 avec
sœur Hélène
Marie Levesque
Le parrain:

Dominique
Maurice.

21 Janvier 1893.

La nature de
ce acte n'est
présent acte est
approuvée.

Parrain

Bourgeois

Françoise

Berry

décédé à Malakoff le
30 mars 86 âgé de 15
ans 1866 par la Gueffier.

L'An mil huit cent quatre vingt treize
le vingt deux Janvier, à neuf heures du matin
pardevant Nous Denis Gaillard, Chevalier de la
Legion d'Honneur, Maire et officier de l'Etat Civil de la
Ville d'Auxonne, arrondissement de Dijon, Département
de la Côte d'Or, en mairie de cette ville a comparu.
Leon Camille Augustin Dominique, âgé de
trente neuf ans, Françoise Vixy, âgée de cinquante trois
ans, accoucheuse domiciliée à Auxonne, présente à la
naissance de l'enfant ci après désigné, veuve du sieur Pierre
Defaut, laquelle nous a présenté un enfant du sexe masculin
né hier, à deux heures du matin, rue Davot, numéro
vingt deux, à Auxonne, et dont est accouchée Anne Marie
Kongen, âgée de vingt trois ans, sans profession, épouse du
sieur Leon Camille Augustin Dominique, âgé de
trente neuf ans, chauffeur, domiciliés ensemble à
Samarbe, sur Saône (Côte d'Or) mariés à Auxonne
le vingt un Janvier mil huit cent quatre
vingt cinq, et auquel enfant elle a donné le
prénom de Maurice. Les dites déclaration
et présentation faites en présence des sieurs Pierre
Bourgeois, âgé de soixante six ans, cantonnier
et Louis Alfred Poitet, âgé de trente six ans
expediteurs, tous deux domiciliés à Auxonne.
Et ont la déclarante et les témoins signé avec
Nous le présent acte après leur en avoir donné
lecture.

Poitet Bourgeois
Gaillard Françoise Berry